

## LES PÊCHES

### LE RENVOI DES RAPPORTS AU COMITÉ

**M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre a, avec sagesse, rejeté de nombreuses recommandations sur les pêches du Pacifique proposées dans le rapport Pearse. Étant donné la réaction qu'a eue le ministre devant l'opposition écrasante manifestée contre ce rapport, étant donné le rapport sur les pêches de l'Atlantique, le rapport Kirby, le rapport sur l'organisation de la flotte en Colombie-Britannique et l'accord canado-américain sur le saumon, au lieu de se contenter de dire que ces rapports sont essentiellement des documents gouvernementaux, le ministre serait-il disposé à les déposer à la Chambre, afin que le comité des pêches et des forêts, nanti de nouveaux pouvoirs, ait enfin la chance d'examiner ces situations dans l'industrie de la pêche grâce à la prérogative accordée au Parlement plutôt qu'au gouvernement libéral?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, je suis très heureux d'entendre le député dire que j'ai pris une sage décision. Je discuterai certes ses instances avec le leader parlementaire du gouvernement afin de savoir s'il serait possible de donner satisfaction au député.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

### LE PROJET DE STABILISATION DES PRIX DU BŒUF—LA RÉUNION DES MINISTRES PROVINCIAUX

**M. Maurice Foster (Algoma):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Ses homologues provinciaux doivent se réunir dans le courant de la semaine pour étudier la nécessité d'un programme national de stabilisation des prix du bœuf, relevant ainsi le défi que le ministre avait lancé aux provinces il y a plusieurs années. Si les ministres provinciaux se mettent d'accord pour collaborer avec l'État fédéral à un programme d'aide aux producteurs de bœuf qui sont en très grave difficulté, est-ce que le gouvernement fédéral va mettre sur pied ce programme de stabilisation, pour aider ce secteur d'une importance vitale?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, la question très intéressante du député tombe à pic, parce que j'ai été invité il y a environ une semaine à rencontrer demain à Toronto mes homologues provinciaux. Je ne pourrai assister à la rencontre de demain. Mais ce sera la première fois de l'histoire, s'ils réussissent à s'entendre, qu'ils assureront l'équité aux producteurs de bœuf et de porcs du pays, s'ils cessent autrement dit, d'appliquer des programmes d'aide différents d'une province à l'autre.

J'ai proposé un plan de ce genre en 1978, mais ils ont refusé d'accepter. J'ai attendu cinq ans. S'ils arrivent à un accord de ce genre, qui est nécessaire pour que les producteurs de ces denrées alimentaires soient sur un pied d'égalité d'un bout à l'autre du pays, Votre Honneur peut compter que nous allons y réfléchir très sérieusement. Nous allons probablement accepter. Mais je sais qu'il y a d'autres programmes qui ne sont pas tripartites. Par exemple, dans certains programmes il y en a

## Questions orales

qui peuvent payer 50 p. 100 de la prime d'assurance-récolte, et il y en a d'autres. S'ils veulent faire des dépenses de cette importance, je pourrai leur trouver toutes sortes de programmes.

\* \* \*

## LES PÊCHES

### LA COMPILATION DES STATISTIQUES SUR LES POURSUITES SUIVANT LA RACE

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Madame le Président, la question que je pose au ministre des Pêches et des Océans a trait à la réponse qu'il a donnée le 10 février au député de Cowichan-Malahat-Les Îles qui lui avait demandé quelle était la proportion de blancs et d'autochtones parmi les pêcheurs qui ont été arrêtés en Colombie-Britannique pour avoir enfreint la loi. Le ministre a répondu: «Au cours des trois dernières années, en Colombie-Britannique, 80 p. 100 des poursuites ont été intentées contre des blancs».

Or, en réponse à la question n° 2049 que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*, le ministre a répondu ce qui suit, comme en fait foi le hansard du 26 mars 1981 à la page 8668:

Le ministère des Pêches et des Océans ne garde pas de statistique distinctes sur les poursuites intentées contre les autochtones, puisqu'une telle pratique pourrait être jugée discriminatoire.

Comment le ministre peut-il savoir que 80 p. 100 des poursuites ont été portées contre des blancs, si le ministère ne conserve pas de statistiques distinctes?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Récemment, madame le Président, des représentants autochtones de la Colombie-Britannique ont prétendu que mon ministère était prévenu contre les autochtones parce qu'à l'occasion d'une descente de police, plus d'autochtones que de blancs avaient été poursuivis. J'ai demandé à mes collaborateurs de vérifier s'ils avaient raison. Selon les renseignements que j'ai obtenus et que j'ai rendu publics, ces représentants autochtones ont tout à fait tort. Voilà ce que je répons à ceux qui prétendent que mon ministère est prévenu contre tel ou tel groupe. Pour répondre au député qui désire savoir dans quelle mesure le gouvernement garde des statistiques complètes, je lui dirai que je vais vérifier et lui répondre le plus tôt possible.

● (1500)

**M. Greenaway:** Madame le Président, le ministre a manifestement accès à des chiffres dont ne disposent pas les autres députés.

### LA MÉTHODE UTILISÉE POUR COMPILER LES STATISTIQUES

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Dans la réponse à cette même question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*, madame le Président, on signale que pour effectuer une étude des poursuites effectuées au cours des cinq années précédentes, il faudrait utiliser environ huit mois-personnes, ce qui coûterait entre \$15,000 et \$25,000, et que le personnel régional n'ayant pas le temps de faire ce travail lui-même, il devrait le faire à contrat.